

Alain Riffaud est un historien du livre spécialisé notamment dans le 17ème siècle, et auteur de plusieurs ouvrages, dont « Le libraire de Molière ». A l'occasion du festival Faites Lire, il donnait une conférence* à la Médiathèque Aragon, au Mans, mercredi 28 septembre. Le conférencier a partagé ses histoires, et plus précisément, celle de Molière et du libraire Jean Ribou, éditeur controversé de la première pièce de l'illustre dramaturge.

Il faut savoir qu'au 17ème siècle, les libraires étaient également éditeurs. Réussir à publier un livre nécessitait quelques étapes obligatoires. **Alors qu'aucune œuvre de Molière n'a encore vu le jour sur papier, sa pièce de théâtre « Les précieuses ridicules » écrite et interprétée à Paris en 1659 fait beaucoup parler d'elle.** Elle est décrite comme ironique et représentant les comportements sociaux des gens de l'époque.

Jean Ribou, un libraire alors inconnu, a alors eu l'idée de publier cette œuvre au succès retentissant. N'ayant pas l'autorisation de Molière, il vole une copie du manuscrit et entreprend les démarches pour publier l'ouvrage.

Mais Molière, très vite mis au courant, décide de faire publier pour la première fois sa pièce par un autre libraire. Mais Ribou publie tout de même « Les précieuses ridicules » mais en faisant un double éditorial avec une parodie.

Après cette épisode, Molière fait imprimer toutes ses pièces en faisant appel aux plus grands libraires du Palais.

✘ Ribou continue de publier les œuvres sans en avoir l'autorisation, jusqu'au jour où il est arrêté par la police et jugé par la justice du Roi. Il est alors condamné à rendre tous les exemplaires imprimés à Molière.

Pour sa pièce « L'amour médecin », apparue en 1666, Molière change de libraires mais le comédien et dramaturge se fait avoir par ces derniers. Ils décident donc de s'en remettre à



Jean Ribou, provoquant ainsi un vrai coup de théâtre au Palais.

En 1669, toutes les grandes pièces de Molière sont publiées par Ribou, et ses concurrents sont décidés à le faire tomber, en l'accusant de contrefaçon. Leur démarche finit par aboutir puisque Ribou se fera arrêter et sera banni pendant cinq ans. Il ne pourra donc pas exercer le métier de libraire, mais il continuera de publier les œuvres de Molière sous un autre nom. En 1672, l'auteur de *L'Ecole des Femmes* récupère tous les droits sur ses créations.

Amandine BROUARD.

Photos : Amandine Brouard.

**Passionné de théâtre et de littérature ancienne, Alain Riffaud a mis une dizaine d'années pour réunir toutes les informations sur Molière.*

Partager :

- [Cliquez pour partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)